



## Spécification d'annonce sedex ED – eAVS/AI

### Lot de messages 4 – Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC (0021)

Brève description	Décrit le déroulement et le contenu métier du processus de notification Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC (0021)
Catégorie	Spécification d'annonce
Date	09. Décembre 2015
Version	1-00
État	<b>Définitif</b>
Auteurs	Groupe de maintenance ED <ul style="list-style-type: none"><li>• Urs Bösch (insite)</li><li>• Nicolas Bovey (InfoRom)</li><li>• Andreas Bürki (IGS)</li><li>• Rita Cramer (NIL)</li><li>• Dorothea Fernández Fernández (SVA SG)</li><li>• Asmaa El Assal (OSIV)</li><li>• Yves Gysling (IGAKIS)</li><li>• Xavier Hayoz (BSV)</li><li>• Roman Inauen (IGS)</li><li>• Rolf Krebs (M&amp;S)</li><li>• André Meyer (SVA AG)</li><li>• Kerstin Nicolas (CdC)</li><li>• Mischa Obrecht (AWK)</li><li>• Silvia Soland (SVA SG)</li><li>• Lars Steffen (AWK)</li><li>• Thomas Walther (GILAI)</li><li>• Alex Wenger (OSIV)</li></ul>
Publication	Association eAVS/AI ( <a href="http://www.eahv-iv.ch">www.eahv-iv.ch</a> / <a href="mailto:info@eahv-iv.ch">info@eahv-iv.ch</a> )

### Contrôle des modifications

Version	État	Date	Auteurs	Commentaire
1.00	Définitif	09.12.2015	Stl/Obm	Réceptionné par le groupe de maintenance ED

### Notions

Terme/Abréviation	Description
Message / annonce	Dans ce document, on utilise le terme de «Message» pour tous les messages portant les Action Codes 1, 3, 4, 5, 6, 10 et 12. Les messages portant les Action Codes 8 et 9 sont désignés comme acquittements techniques.
Réponse (response)	Envoi de données (Action «6») qui ont été demandées au moyen d'Action «5» (eCH-0090, messageClass 1). Il ne s'agit pas ici d'un message de réponse au sens de la norme eCH-0058v4, mais d'une nouvelle livraison avec les données demandées).
Quittance métier (message de réponse)	Si on parle dans ce document d'une quittance métier, c'est qu'il s'agit d'un message consistant en un en-tête de message avec un code d'action 9 ou 8 et de la quittance d'un message avec des données techniques. Dans l'eCH-0058v4, on utilise pour la quittance métier le terme de «message de réponse». Comme ce terme est susceptible d'être confondu avec la réponse (action «6»), on renonce dans ce document au terme de «message de réponse».

### Abréviations

Terme/Abréviation	Description
API	Allocation pour impotents
CC	Caisse de compensation
PC	Prestations complémentaires
AI	Assurance invalidité
OAI	Office AI
RE	Rente
EAS	Établissement d'assurance sociale
Pa	Personne assurée
CdC	Centrale de Compensation

### Documents référencés

Réf	Document	Version	Date
[DkMf]	Concept détaillé relatif au format d'annonce	2.2	10.07.2013
[DokTyp]	Type de document eAVS/AI	–	–
[HmDokTyp]	Moyens techniques pour l'attribution des types de document	–	–
[UStd]	Norme de mise en œuvre des messages sedex selon eCH-0058v4 au sein d'eAVS/AI	1.00	16.03.2015

**Sommaire**

<b>1 Introduction .....</b>	<b>4</b>
1.1 Conditions cadres et principes fondamentaux.....	4
1.2 Objectif et but.....	4
1.3 Domaine d'application et fixation des délais.....	4
<b>2 Processus d'annonce .....</b>	<b>5</b>
2.1 Ce chapitre décrit brièvement, et en détail au moyen de diagrammes, le processus de notification «Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC (0021)» du point de vue du déroulement et du contexte métier.Aperçu général.....	5
2.2 Accessibilité des Services PC .....	6
2.3 Quantités et fréquences.....	6
2.4 Références à des lois, circulaires et instructions.....	6
2.5 Acquittement technique .....	6
2.6 Autres séquences de messages.....	7
2.7 Types de documents autorisés.....	7
2.8 Désignation de message (d/f/i).....	7
<b>3 Éléments dans le cadre de message .....</b>	<b>8</b>
3.1 Description d'annexes (attachmentType) .....	9
3.2 Description des informations de contact (contactInformationType) .....	9
<b>4 Contenu au niveau métier (contenu).....</b>	<b>10</b>
<b>5 Outils d'aide.....</b>	<b>11</b>
5.1 Fichiers Print et Language.....	11
5.2 Formulaire sM-Client.....	11
5.3 Moyens d'aide pour contrôler les annexes .....	11
5.4 Schéma de message (XSD) .....	11
<b>6 Annexe .....</b>	<b>12</b>
6.1 Éléments dans le cadre de message.....	12
6.2 Éléments techniques.....	13

## 1 Introduction

Pour une meilleure lisibilité, les désignations de métiers et de personnes ne sont utilisées dans le présent document que dans un seul genre (homme ou femme). On se réfère ici toujours aux deux genres.

### 1.1 Conditions cadres et principes fondamentaux

La description et la représentation des processus de notification s'orientent d'après les normes eCH établies:

eCH-0074: Représenter les processus d'affaires sous une forme graphique (BPMN)

eCH-0140: Consignes pour la description et la représentation de processus de l'administration publique suisse

eCH-0158: BPMN-Conventions de modélisation pour l'administration publique

Tous les messages entrant dans le cadre du processus de notification spécifié ici sont échangés via la plateforme d'échange de données sedex. Le cadre de message est prescrit par la norme eCH eCH-0058 version 4 et est précisé dans le «Concept détaillé de format de message» [DkMf] pour la mise en œuvre dans l'OFAS, l'eAVS/AI et le domaine CSI et également précisé dans «Norme de mise en œuvre pour les messages sedex selon eCH-0058v4 dans le cadre de eAVS/AI» [UStd] pour l'utilisation dans l'environnement eAVS/AI.

La spécification de messages dans ce document ne peut diverger des définitions uniformisées du concept détaillé format de message [DkMf] ni de la norme de mise en œuvre [UStd] que pour une bonne raison. Les divergences n'ayant pu être évitées doivent être constatées dans ce document avec les raisons détaillées qui les justifient.

### 1.2 Objectif et but

Ce document décrit le déroulement et les contenus métier des messages du processus de notification «Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC (0021)» et représente une partie de la spécification de message du lot de messages 4. Les informations essentielles pour la réalisation technique sont résumées dans la présente spécification. Des informations complémentaires sont disponibles dans 1.1 des concepts cités auparavant.

### 1.3 Domaine d'application et fixation des délais

Le domaine d'application du document s'étend à l'échange de messages sedex chez les institutions d'assurances sociales (IAS) de l'association eAVS/AI.

Les messages provenant de cette spécification sont activés en production avec le lot de messages 4 (MP4). L'obligation de réception est prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre 2016. L'obligation d'envoi pour l'ensemble des IAS est prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

## 2 Processus d'annonce

### 2.1 Ce chapitre décrit brièvement, et en détail au moyen de diagrammes, le processus de notification «Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC (0021)» du point de vue du déroulement et du contexte métier. Aperçu général

Les Offices AI peuvent envoyer aux Services PC une copie de la communication de la décision concernant la rente et l'indemnité pour impotent (AVS et AI). De plus, le Service PC compétent peut être informé de la décision de révision de rente et de la révision de l'indemnité pour impotent.

L'envoi de la communication sera fait de différentes manières par les Offices AI. Certains Offices AI envoient systématiquement une copie au service PC. D'autres Offices AI au contraire envoient la copie uniquement au Service PC lorsque la caisse de compensation cantonale n'est pas chargée du calcul/du paiement de la prestation financière. Ces pratiques différentes sont toutefois toujours possibles grâce aux messages décrits ici.

Dans le cas présent, l'Office AI et le Service PC compétent sont toujours ceux du canton où la personne assurée est domiciliée. Dans le cadre du processus de notification «Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC (0021)», aucun échange n'a lieu entre les organes de cantons différents et les particularités des Services PC des cantons de Bâle-Ville, Genève et Zurich, décrites au chapitre 2.2 n'entraînent aucun problème technique. En particulier, les Offices AI ne doivent pas faire la différence entre les canaux pour envoyer un message en fonction du destinataire car celui-ci est toujours envoyé au même destinataire.

Le processus de notification «Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC (0021)» se déroule conformément à l'illustration 1:

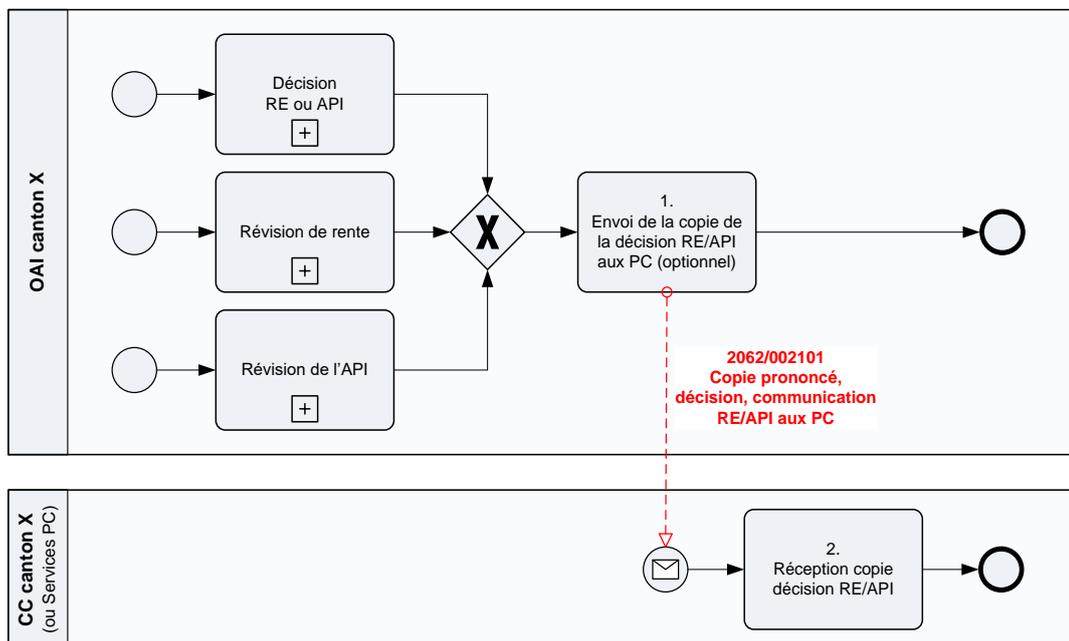


Illustration 1: Processus de notification «Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC (0021)»

La transmission du message se déroule comme suit:

- 1 Envoi de la copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC (optionnel):** une copie de la décision est envoyée au Service PC après l'un des 3 événements suivants.
  - Décision concernant la rente et l'indemnité pour impotent (AVS et AI)
  - Révision de rente

- Révision d'indemnité pour impotent (AVS et AI)

Le même SubMessageType sera utilisé pour les 3 cas.

Afin de réduire le nombre de messages qui ne peuvent être traités par les Services PC, il est recommandé d'observer les consignes suivantes avant l'envoi:

- Si possible, les Offices AI devraient vérifier avant de procéder à l'envoi sedex si la personne assurée concernée est bénéficiaire des PC.
- les premières décisions au sujet de la rente ne doivent pas être transmises aux Service PC car ceux-ci n'ont pas encore de dossier à ce moment-là. Un bénéficiaire peut demander une PC après l'arrêt de la décision AI.
- Lors des décisions de révision des rentes AI, API (AVS et AI), seules les augmentations/abaissements ont d'éventuelles répercussions sur les PC. Toutefois, la majeure partie des décisions ne comportent aucune modification des prestations et ne doivent pas non plus par conséquent être transmises aux PC.

Pour les deux points précités, la réglementation cantonale entre les Offices AI et les Services PC prime.

- 2 Réception de la copie de la décision API/RE:** la CC qui reçoit la copie de la décision reconnaît qu'il s'agit d'une copie de la décision destinée au Service PC et la transmet éventuellement en interne au Service PC.

## 2.2 Accessibilité des Services PC

Les Services PC ne disposent pas d'une connexion sedex propre<sup>1</sup>. Mais dans la majorité des cas (lorsque le Service PC est rattaché à la caisse de compensation cantonale), il est possible d'envoyer un message aux Services PC compétents via la connexion sedex de la caisse de compensation cantonale correspondante.

Les Services PC des cantons de Bâle-Ville, Genève et Zurich constituent une exception: en effet, comme ces 3 Services PC ne sont pas rattachés à la caisse de compensation cantonale correspondante, il n'est pas possible de leur envoyer des messages via sedex. Comme jusqu'à présent, les Offices AI des cantons de Bâle-Ville, Genève et Zurich ne transmettent pas la copie de la communication/décision via sedex<sup>2</sup>.

## 2.3 Quantités et fréquences

Ce sont quelques 4000 messages qui sont envoyés chaque année.

## 2.4 Références à des lois, circulaires et instructions

Les lois et les circulaires suivantes s'appliquent:

### **Art. 3022 et suivants, Circulaire sur la procédure dans l'assurance-invalidité (CPAI):**

#### 5.2 Copies de décision

Les Offices Ai et les caisses de compensation mettent une copie de chaque décision à disposition de:

- la Pa et/ou son représentant légal dans le cas de la Rz 3021;
- éventuellement des Offices cités aux art. 49 al. 4 LPGA et art. 76 al. 1 let. d–g RAI.

## 2.5 Acquiescement technique

Les messages ne sont pas acquiescés techniquement (cf. [DkMf] chap. 4.2).

<sup>1</sup> Situation en juillet 2015, il est possible que des changements interviennent suite à la mise en place du registre PC au sein de la CdC.

<sup>2</sup> Cette transmission est effectuée éventuellement sous forme papier (dans le cas d'une communication multi-services - p. ex. Genève et Bâle-Ville) ou sous forme électronique au sein du service.

## 2.6 Autres séquences de messages

Aucune transmission ni aucune correction ou rappel n'est prévu. Si une de ces actions devait s'avérer nécessaire, il faut en convenir par téléphone et ensuite envoyer à nouveau le message concerné ou bien l'ignorer.

## 2.7 Types de documents autorisés

Les types de documents autorisés ne sont fixés qu'au niveau conceptuel, il est renoncé à une restriction technique dans le schéma de notification. L'attribution des types de documents est en outre suivie dans un document Excel [DokTyp] est mis à disposition en tant que moyen auxiliaire technique sous forme XML [HmDokTyp].

Il existe trois formes de types de documents:

- Leading (L): exactement un de ces types de documents doit être indiqué comme document directeur
- Obligation (O): au moins un de ces types de documents doit être indiqué en sus comme document Leading
- Optional (O): autres types de documents en option

L'application métier doit vérifier les conditions posées au document Leading et au document obligatoire et empêcher l'envoi en cas d'erreur. Si un type de document déclaré en tant que Leading/Obligatoire/Optional est envoyé, le collaborateur traitant l'affaire doit être averti.

Le type de document Leading doit être indiqué **exactement** dans le détail mentionné. Le code du document Leading/obligatoire/Optional doit être indiqué dans le **détail maximal existant**, de façon à obtenir le plus grand avantage possible pour le destinataire grâce à l'échange électronique de données.

Étendue	Code	Description	Type
AI	02.03.2002	Communication AI de la décision	L
AI	02.03.02.01	Communication AI de la décision (RE)	L
AI	02.03.02.02	Communication AI de la décision (API)	L
AI	02.03.2004	Décision	L
AI	02.03.04.01	Décision office AI	L
AI	02.03.04.01.01	Décision office AI (RE)	L
AI	02.03.04.01.02	Décision office AI (API)	L
AI	02.03.2005	Communication	L
AI	02.03.05.01	Notification de révision de rente	L
AI	02.03.05.02	Notification de révision API	L

Tableau 1: Types de documents autorisés pour le message 002101 du processus de notification «Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC (0021)»

## 2.8 Désignation de message (d/f/i)

Les désignations claires suivantes sont définies pour le message. Ces dernières sont pertinentes pour l'objet en référence (chapitre 3) du message ainsi que la documentation du schéma de notification (chapitre 0).

Langue	Désignation de message
Allemand	Entscheidkopie RE/HE an EL
Français	Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC
Italien	Copia delibera, decisione, comunicazione RE/AGI alle PC

Tableau 2: Définition trilingue de la désignation de message pour le processus de notification «Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC (0021)»

### 3 Éléments dans le cadre de message

La définition du cadre de message du concept détaillé s'applique en principe selon [DkMf].

Ci-après, le cadre de message basé sur le [DkMf] pour l'utilisation dans le processus de notification «Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC (0021)» sont précisés là où c'est nécessaire. La définition des éléments sur fond gris est donnée de façon claire dans le [DkMf] et est pour cette raison directement reprise. L'utilisation et les remarques ne sont pas indiquées encore une fois pour ces éléments.

Les messages sont échangés semi-structurés entre les participants. Les messages contiennent des données structurées dans l'en-tête ainsi que dans le contenu et des documents non structurés qui sont joints en annexe.

Il s'agit, dans le cas du message 2062/002101, d'un nouveau message (action = «1») qui est envoyé par un OAI à un SPC.

Élément	Restriction des valeurs	Occurrence	Remarques
senderId		1	Déf. selon [DkMf]
originalSenderId		0	Aucune transmission n'est prévue
recipientId		1	Déf. selon [DkMf]
messageId		1	Déf. selon [DkMf]
referenceMessageId		0	Sans objet
businessProcessId		1	Déf. selon [DkMf]
ourBusinessReferenceId		1	Déf. selon [DkMf]
yourBusinessReferenceId		0..1	Transmission des références éventuelles connues du cas d'affaire
messageType	2062	1	
subMessageType	002101	1	
sendingApplication		1	Déf. selon [DkMf]
partialDelivery		0	Sans objet
subject		1	Déf. selon [DkMf] Est automatiquement généré lors de l'envoi: « <i>Désignation de message (d/f/i) selon le chapitre 2.8 – Nom, prénom de la personne assurée</i> »
comment		0	N'est pas utilisé pour les messages non structurés. Les commentaires éventuels sont transmis sous la forme d'un courrier d'accompagnement.
messageDate		1	Déf. selon [DkMf]
initialMessageDate		0	Sans objet
action	1	1	Nouveau message
testDeliveryFlag		1	Déf. selon [DkMf]
responseExpected	False	1	On n'utilise aucun acquittement technique
businessCaseClosed	True	1	Le cas d'affaire est conclu
attachment		1..n	Déf. selon [DkMf]
extension/contactInformation		1	Déf. selon [DkMf]

Tableau 3: En-tête du message 002101 du processus de notification «Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC (0021)»

### 3.1 Description d'annexes (attachmentType)

Les annexes contenues dans un message sont décrites par un [DkMf] «attachmentType» défini dans le Header (en-tête).

D'une façon générale, un nombre illimité (1..n) d'annexes est autorisé pour tous les messages «non structurés», parce qu'il y aura toujours des situations dans lesquelles un document supplémentaire, qui n'a pas été prévu dans la spécification générale, doit être fourni en tant que pièce jointe. La raison à cela est que les processus d'affaires présentent, dans les différents cantons, diverses particularités qui ne peuvent pas être uniformisées jusque dans les moindres détails dans le cadre de la spécification de message sedex.

### 3.2 Description des informations de contact (contactInformationType)

L'élément «contactInformationType» définit et contient des indications sur l'organe technique (département spécialisé, collaborateur chargé d'affaire) qui est responsable de l'affaire du côté de l'expéditeur, et qui peut être contacté pour les questions au niveau métier concernant le message. L'élément est défini dans [DkMf] et est adopté pour le message spécifié ici.

Le fait de savoir si c'est le numéro de téléphone et l'adresse de messagerie du collaborateur en charge de l'affaire ou celui d'une ligne générale d'assistance (ou d'un département) qui est indiqué est laissé au libre choix de l'expéditeur. Dans ce dernier cas, il faut inscrire le nom de la hotline en-dessous de «name».

Dans les cas exceptionnels où aucun numéro de téléphone n'est disponible, c'est '0000000000' (10 zéros) qui est transmis.

#### **4 Contenu au niveau métier (content)**

La personne assurée est transmise en tant qu'information métier.

La personne assurée est transmise avec un élément du type `naturalPersonsOASIDIType` (défini dans la norme [DkMf] pour la transmission de personnes assurées dans l'environnement de l'AVS/AI et de la CSI) dans le contenu du message. L'élément s'appelle «`insuredPerson`».

L'ensemble des éléments du `naturalPersonsOASIDIType` sont optionnels d'un point de vue technique. Tous les éléments doivent être remplis lorsque l'information existe dans le système de l'expéditeur. Dérogations à ce principe :

- Les éléments `<officialName>`, `<firstName>` et `<vn>` doivent être impérativement renseignés (sont donc définis comme obligatoires au niveau conceptuel de la spécification d'annonce).
- L'ancien numéro AVS (AHVN11) est abandonné.

## **5 Outils d'aide**

Les moyens d'aide suivants sont mis à disposition, pour ce processus de notification, pour l'intégration dans la plateforme d'échange de données sedex et les applications métiers.

### **5.1 Fichiers Print et Language**

Le message est réalisé en 3 langues.

Nous renvoyons à [UStd] pour la mise en page du message.

### **5.2 Formulaire sM-Client**

Le processus de notification n'est pas représenté dans le service formulaires du sM-Client.

### **5.3 Moyens d'aide pour contrôler les annexes**

On dispose d'un XML [HmDokTyp] pour contrôler les types de document autorisés pour les annexes.

### **5.4 Schéma de message (XSD)**

La désignation de message selon le chapitre 2.8 est pré-mémorisée en trois langues dans les annotations du schéma de notification tel que décrit dans le [DkMf].

## 6 Annexe

### 6.1 Éléments dans le cadre de message

Élément	Valeur	Remarques
senderId	6-312000-1	OAI BS
recipientId	6-012000-1	CC BS
messageId	1123581321343927	
businessProcessId	6-012000-1-ENT-123456	
ourBusinessReferenceId	324f56ewr2asd15ep93	
messageType	2062	
subMessageType	002101	
sendingApplication	<pre> sendingApplicationType {   manufacturer = SoftwareHouse   product = AHVMapper   productVersion = 3.4.5 } </pre>	
subject	Copie prononcé, décision, communication RE/API aux PC – Muster, Heidi	
messageDate	21.12.2012	
action	1	Nouveau message
testDeliveryFlag	False	L'exemple montre un message de production. Des messages de test avec des adaptateurs de test sont envoyés dans l'environnement d'eAVS/AI. Afin de ne pas compliquer les tests d'intégration avec l'application métier, le fanion est réglé sur «False» au niveau des messages de test/d'exemple.
responseExpected	False	On n'utilise aucun acquittement technique
businessCaseClosed	True	Le cas d'affaire est conclu
attachment	<pre> attachmentType {   title = Communication AI de la décision (RE)   documentDate = 2012-12-21   leadingDocument = True   sortOrder = 1   documentFormat = application/pdf   documentType = 02.03.02.01   file = attachmentFileType {     pathFileName = attachments/IV-Mitteilung.pdf     internalSortOrder = 1   } } </pre>	
extension/contactInformation	<pre> contactInformationType {   name = Dünklimoser, Heinz   department = IVST-BS   phone = 0312223344   email = Heinz.Dünklimoser@ivbs.ch } </pre>	

## 6.2 Éléments techniques

---

```
insuredPerson      naturalPersonsOASIDIType {  
                    officialName = Muster  
                    firstName = Heidi  
                    sex = 2  
                    dateOfBirth = 1956-10-22  
                    vn = 7561111111113  
                    address = addressInformationType {  
                        street = Seeweg  
                        houseNumber = 4  
                        town = Musterberg  
                        swissZipCode = 1234  
                        country = CH  
                    }  
                }  
            }
```

---